



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DÉLIBÉRATION N°2023/03/41

OBJET

**Participation au Fonds L'OCCAL, mise en place
d'une aide pour les boulangers pâtisseries**

Séance du 29 mars 2023
Date de convocation : 23 mars 2023
Membres en exercice : 37
32 présents – 36 votants

L'an deux milles vingt-trois, le vingt-neuf mars, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur André BRUNDU.

Présents

André BRUNDU, Président – Jean DENAT, 1^{er} Vice-Président, Joël TENA, 2^{ème} Vice-Président - Mylène CAYZAC, 3^{ème} Vice-Présidente - Katy GUYOT, 4^{ème} Vice-Présidente - Véronique VAUTRIN, 5^{ème} Vice-Présidente - Eric BERRUS, 6^{ème} Vice-Président - Didier LEBOIS, 8^{ème} Vice-Président - Bruno PASCAL, 9^{ème} Vice-Président - Christiane ESPUCHE, 10^{ème} Vice-Présidente - Jean-Paul GERAUD, 11^{ème} Vice-Président - Christian SOMMACAL, 2^{ème} Membre délégué – Mesdames Nadia BELAOUNI, Véronique BENEZET, Francine CHALMETON, Annick CHOPARD, Laurence EMMANUELLI, Martine KUFFER, Elisabeth MICHALSKI, Rachida OUJEDDOU, Isabelle PINON, Sandrine RIOS, Nelly RUIZ, Françoise TURRIBIO, Conseillères communautaires – Messieurs Serge GARNIER, André MEGIAS, Jean-Louis MEIZONNET, Farouk MOUSSA, Jérémy PEREDES, Rodolphe RUBIO, Christophe TICHET, Mohamed TOUHAMI - Conseillers communautaires.

Absents ayant donné procuration

- Leila AMROUT a donné procuration à Véronique VAUTRIN,
- Jean-Paul FRANC a donné procuration à André MEGIAS,
- Bernadette MAUMEJEAN a donné procuration à Jean-Paul GERAUD,
- Carole CALBA a donné procuration à Serge GARNIER.

Absent

- Jean-François THOMAS

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Madame Nelly RUIZ, a été désignée.

RAPPORTEUR : Bruno PASCAL**EXPOSE**

Suite à l'augmentation des coûts de l'énergie, Madame la Présidente de la Région Occitanie, Carole DELGA a annoncé la réactivation du dispositif Fonds L'OCCAL à destination des artisans boulangers pâtisseries de la Région, confrontés à une hausse exponentielle de leurs factures d'énergie.

Les modalités de ce fond régional sont les suivantes :

- Un taux d'intervention de 50% maximum des factures d'énergie du premier semestre 2023,
- Un plafond d'intervention de 2 000,00 €.

Le choix est laissé aux intercommunalités d'abonder au dispositif régional afin de compléter les aides d'urgences de l'Etat, pour ces commerces de proximité essentiels au quotidien des habitants et à la vitalité des communes. La Communauté de communes de Petite Camargue propose une aide aux artisans boulangers pâtisseries d'un montant de 1 000,00 €.

Une convention entre la Région Occitanie et la Communauté de communes de Petite Camargue permettra de définir les modalités de versement.

Sur le territoire communautaire, 17 boulangeries sont potentiellement éligibles. Une permanence de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, le 13 mars 2023, va permettre de déterminer les entreprises éligibles à cette aide.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le règlement UE n°1407/2013 sur les aides de minimis ;

Vu la délibération n°2023/03/36 du 29 mars 2023 relative à l'adoption du Budget Primitif 2023 – Budget Principal ;

Vu la délibération n° CP/2023-02/15.10 : Dispositif exceptionnel pour les artisans boulangers ;

Vu le règlement du « Dispositif exceptionnel pour les artisans boulangers » joint en annexe ;

Vu le projet de convention entre la Région Occitanie et la CCPC pour la mise en place du « dispositif exceptionnel pour les artisans boulangers » ci-annexé ;

Vu l'examen en Commission « Développement Economique » du 13 mars 2023 ;

Vu l'avis de la commission « Finances, Mutualisations et attribution des fonds de concours » du 14 mars 2023 ;

Vu l'examen en Bureau Communautaire du 22 mars 2023 ;

Il est demandé au Conseil de Communauté :

- d'APPROUVER le principe d'abondement au Fonds L'OCCAL et son inscription budgétaire pour l'exercice 2023.
- de VALIDER le montant de l'aide de 1 000€ versé aux boulangeries pâtisseries répondant aux conditions d'attribution.
- d'AUTORISER le Président ou le Vice-Président chargé du Développement Economique, à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

DECISION

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE

D'ADOPTER, à l'UNANIMITE, la proposition du Rapporteur.

Le Président,

André BRUNDU



Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Publié le 05/04/2023



ID : 030-243000593-20230329-DL2023_03_41-DE